



Formulaire d'inscription

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées au verso.

Stage(s) :

Intitulé :

Nombre d'inscrits :

Date(s) session (s) :

Lieu :

Montant total : € HT

Participant (s) :

Nom-Prénom	Téléphone	E-mail	Fonction

Financement par l'entreprise :

Etablissement :

Raison sociale de l'établissement :

N° Siret de l'établissement du participant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse complète :

Adresse de facturation :

Autres modalités de financement :

S'il s'agit d'un organisme collecteur de fonds de formation (OPCO) :

Interlocuteur : _____ Téléphone : _____ N° d'adhérent : _____

Adresse de facturation :

Responsable formation :

La formation donne-t-elle lieu à une convention de stage ? **OUI** **NON**

Nom-Prénom : _____ Téléphone : _____ E-mail : _____

Signataire de la convention :

Autorise (nt) Dynacentrix à utiliser mon image dans le cadre de photographie pour la publier à des fins de promotion

N'autorise(nt) pas Dynacentrix à utiliser mon image dans le cadre de photographie pour la publier à des fins de promotion

Cachet de l'Etablissement et signature :

(Après acceptation des conditions générales au verso)

Nom du signataire, qualité, date

Tous les tarifs indiqués sont en euros HT - TVA au taux en vigueur en sus –

N° d'agrément formation : 11 92 21020 92- N° Datadock : 0011416

A renvoyer par mail ou courrier à :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MODALITES DES SESSIONS INTER-ENTREPRISES

- Les sessions inter-entreprises sont soumises à un quorum défini par Dynacentrix pour être ouvertes
- Nos sessions sont confirmées 15 jours ouvrés avant la date de la session
- En cas de report par Dynacentrix vers une autre session, nous proposons la date la plus proche ou un cours individuel dans le respect du budget initial
- Tout report ou annulation d'une inscription portée à la connaissance de Dynacentrix, doit se faire par courrier, email ou télécopie au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation. **Passé ce délai, 50% des droits d'inscription resteront dus pour une formation inter-entreprises et facturés par Dynacentrix.**
- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, le montant des droits d'inscription demeure exigible intégralement.

MODALITES ADMINISTRATIVES

- A réception du bulletin d'inscription, nous vous adresserons :
 - la convention de formation
 - la (les) convocation(s) par stagiaire précisant horaires, lieu, plan d'accès ainsi que les possibilités d'hébergement proches de notre centre de formation
- A l'issue du stage :
 - les feuilles d'émargement
 - les fiches d'évaluation
 - la facture

○ et sur demande, les attestations de présence vous sont envoyées

REGLEMENT PAR UN OPCO OU UN AUTRE ETABLISSEMENT

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné
- Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client
- Si Dynacentrix n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

MODALITES DES STAGES INTRA-ENTREPRISES

- Pour un déroulement optimal de la formation, DYNACENTRIX limite le nombre de participants à 10
- Au-delà de ce nombre, nous nous réservons le droit de refacturer en sus au prorata du nombre de participants ou d'organiser une session additionnelle
- le report ou l'annulation de la session dans les 15 (quinze) jours ouvrés qui précèdent l'animation entraîne la facturation de 50% de la session et de la totalité des frais de missions déjà engagés sur présentation des justificatifs

FACTURATION ET REGLEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, à compter de la date de réception de facture
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance sauf mention différente indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. DYNACENTRIX aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à DYNACENTRIX. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par DYNACENTRIX au Client. DYNACENTRIX s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

FORCE MAJEURE

DYNACENTRIX ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à DYNACENTRIX, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DYNACENTRIX.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par DYNACENTRIX aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à DYNACENTRIX. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. DYNACENTRIX conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

DROIT APPLICABLE

Attribution de compétence Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. en cas de litige survenant entre le client et DYNACENTRIX à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Nanterre.